

LA FILIÈRE BOUTEILLES DE GAZ

DONNÉES 2022

DATE D'EXTRACTION
DES DONNÉES : 01/2026

TYPE DE BOUTEILLES DE GAZ

Le butane et le propane peuvent être embouteillés dans 2 types de bouteilles :

- Des bouteilles en tôle d'acier
- Des bouteilles en matériaux composites ou en tôle mince



Source : France Gaz Liquides

CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE



60 ANS
durée de vie moyenne
d'une bouteille de 13 kg



10 MILLIONS
de foyers
utilisent une bouteille de gaz



50 000
points de vente



99,8 %
des bouteilles récupérées

Donnée à l'échelle nationale

ORGANISATION DE LA FILIÈRE

En décembre 2012, un décret a été publié pour mettre en place un système de reprise ou de consigne des bouteilles de gaz. L'objectif est de favoriser leur réutilisation.

Ce système concerne toutes les bouteilles rechargeables de gaz utilisées par les particuliers, comme :

- les bouteilles de gaz pour cuisson ou chauffage,
- les bouteilles d'oxygène médical pour les patients à domicile,
- les bouteilles pour des activités de bricolage.

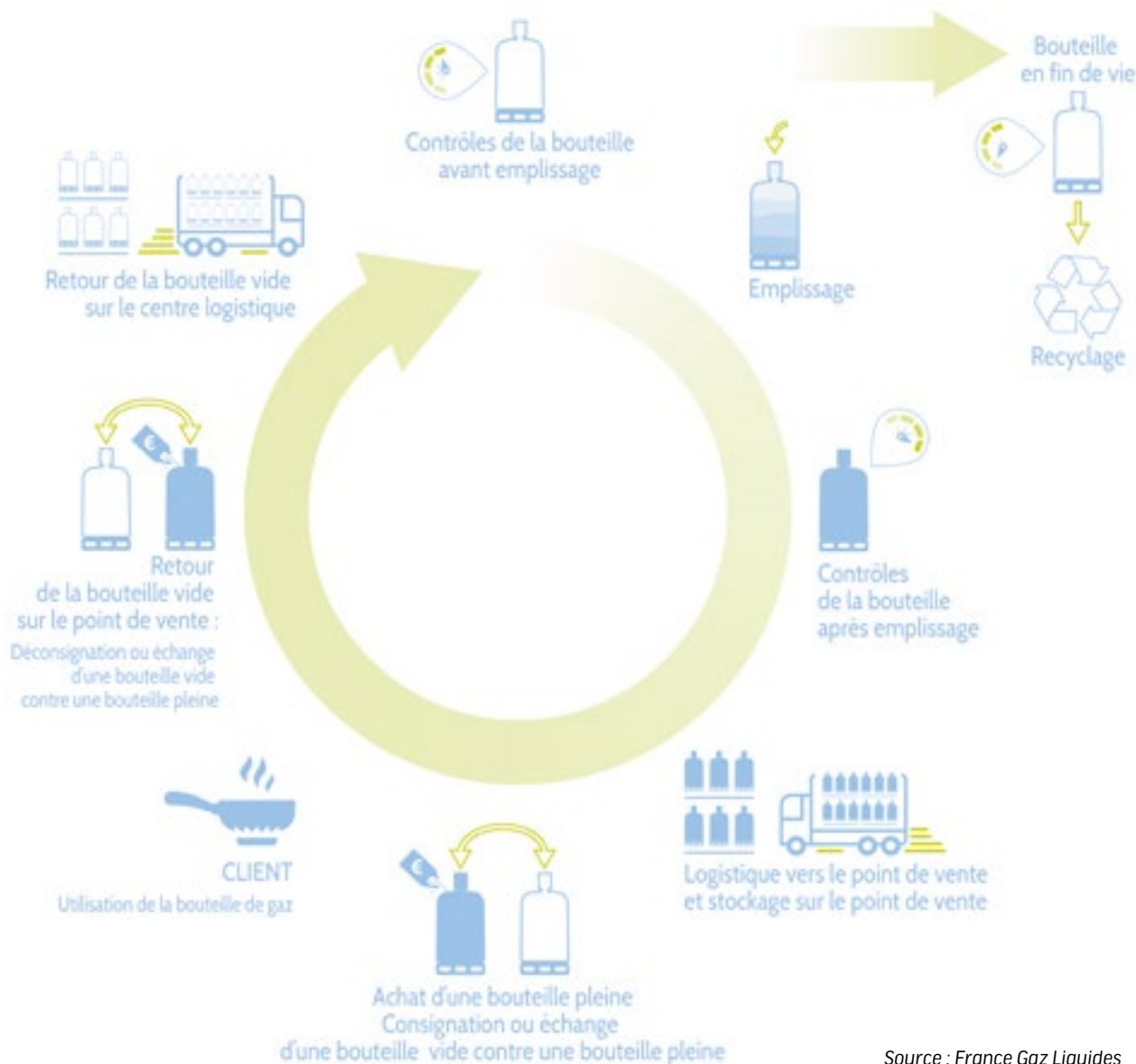
Système de consigne des bouteilles de gaz fonctionne ainsi :

Lors de l'achat d'une bouteille de gaz, l'utilisateur verse une consigne (dépôt de garantie).

La bouteille n'est pas vendue, elle est mise à disposition pour une durée indéterminée.

Avec le bulletin de consignation, le particulier peut rapporter sa bouteille vide à un point de vente de la marque pour être remboursé de la consigne ou l'échanger contre une bouteille pleine sans payer une nouvelle consigne. Même sans bulletin, la bouteille peut être reprise gratuitement.

► CYCLE DE VIE D'UNE BOUTEILLE DE GAZ



Source : France Gaz Liquides



Représente la filière des gaz butane et propane

Pour rapporter une bouteille de gaz, notamment pour identifier la marque de la bouteille et localiser les points de reprise ou de vente → **France Gaz Liquides**

Plus d'informations sur
climaxion.fr/observatoire-dechets



France Gaz Liquides

La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique

	Financé par :
--	-----------------------------------

